



# FFESSM FINISTÈRE COMMISSION TECHNIQUE SAISON 2009 2010



## DOSSIERS D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS DÉPARTEMENTALES

Les inscriptions aux formations départementales 2009-2010 nécessitent la constitution d'un dossier comportant les pièces suivantes :

- Une **fiche d'inscription du modèle joint** remplie pour chaque personne demandant une formation.
- une photocopie de **la licence** en cours. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'accès aux formations (même théoriques) ne sera pas possible si une copie de la nouvelle licence 2009-2010 n'a pas été fournie.
- Un **certificat médical de non-contre-indication de moins d'un an** établi par un médecin fédéral ou un médecin de plongée ou hyperbare ou ayant une capacité de médecine du sport. Comme pour la licence ce certificat doit être à jour et donc renouvelé au besoin lors de la formation pour être valide.
- Une **photocopie du brevet** autorisant l'accès à la formation (niveau 2 au moins pour initiateur et capacitaire, niveau 4 pour MF1)
- **1 photo d'identité**
- **Un chèque** du montant du coût de la formation établi à l'ordre du FFESSM 29

**La compétence RIFAP** (Réactions et Interventions Face à un Accident de Plongée) sera exigée pour se présenter aux épreuves de l'initiateur et du niveau 4 (même pour la théorie anticipée début avril). Les stagiaires déjà titulaires du RIFAP devront en fournir une copie à l'inscription Initiateur ou Capacitaire.

**Les stagiaires qui ne sont pas titulaires du RIFAP devront joindre à leur inscription pour l'Initiateur ou le Capacitaire une inscription à un stage RIFAP proposé au calendrier, ou indiquer qu'ils recevront une formation RIFAP au niveau de leur Club avant l'examen Initiateur ou la théorie N4 de début avril**

Pour la formation Initiateur **un minimum de 12 plongées en autonomie** est exigé après le niveau 2 au moment de l'examen, sans compter les plongées de réadaptation. Ces plongées doivent figurer sur le carnet et être signées par un moniteur (MF1 au minimum).

Les dossiers doivent être transmis par voie postale avant le 15 septembre 2009, au Secrétaire du Comité Départemental : **Paul MAREC 36 Rue Pierre LOTI 29200 BREST.**

Bonnes fin d'été et bonnes plongées ! Soyez prudents !  
A très bientôt

Daniel MATHIOT  
Président de la CTD 29